

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2016 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 Mars 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 03 Mars 2016 est adopté par 23 voix pour et 5 voix contre.

FINANCES COMMUNALES

Bilan des acquisitions et cessions → Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées aux cours de l'année 2015.

Compte administratif 2015 → Les membres de l'assemblée ont voté le compte administratif 2015, pour le budget principal et les budgets annexes Enfance-famille, aménagement de terrains et ZAC des Fontaines

Les comptes de gestion 2015 dressés par le Receveur n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'application des taux des 3 taxes locales pour l'année 2016 (taxe habitation : 11,91 %, taxe foncière bâtie : 23,01 % et taxe foncière non bâtie : 76,70 %).

Subventions 2016 → L'assemblée a décidé de verser au C.C.A.S., à la R.P.A. et au service Enfance-famille des subventions d'équilibre pour un montant de 258 500 €, 382 700 € et 557 000 €.

Subventions 2016 – Associations locales et organismes extérieurs → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les subventions qui seront attribuées aux associations locales et organismes extérieurs, au titre de l'exercice 2016.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2016 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 10 970 853 € pour le budget principal. Les budgets annexes ont également été adoptés par l'assemblée : 1 269 750 pour le budget Enfance Famille, 6 982 077.60 € pour le budget ZAC des Fontaines et 670 338 € pour budget Aménagement de terrains.

TRAVAUX COMMUNAUX

Demande de subvention – Construction d'un espace périscolaire → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet de construction d'un espace périscolaire à proximité du groupe scolaire Roger Balan.

INTERCOMMUNALITE

Grand Chalon – Affaires culturelles – Convention → La convention avec le Grand Chalon qui prévoyait le versement d'un fonds de concours pour les frais de fonctionnement de l'équipement culturel "Le Réservoir" est arrivé à échéance. Considérant l'intérêt communautaire de cette structure, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour l'année 2016 au titre du versement de ce fonds dont le montant s'élève à 16 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE

Fonds de solidarité logement (FSL) → Considérant que ce fonds peut aider un certain nombre de familles en précarité sur le territoire communal, le Conseil Municipal, s'est engagé à s'acquitter, en 2016, de sa participation financière, soit 2 176,30 € (0.35 €/habitant x 6 218 habitants).

Dispositif fiscal – Loi PINEL → La commune pouvant bénéficier du dispositif visant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété et la construction neuve, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander l'agrément auprès de Monsieur le Préfet de Région.

SYDESL - Bilan d'activités 2014 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne l'activité du SYDESL, le fonctionnement des instances, les moyens financiers, les moyens humains, le contrôle des différentes concessions, la maîtrise de la demande en énergie, les travaux réalisés en 2014, l'informatique et le Systèmes d'Information Géographique (S.I.G).

SERVICE JEUNESSE

Bourse aux vacances – Convention → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de LANS. L'objectif de celle-ci est d'organiser des "chantiers utiles". Ce dispositif permet à des jeunes de réaliser certains petits travaux en direction d'organismes publics. En retour, ces mêmes jeunes bénéficient d'une aide proportionnelle à leur participation. Cette aide vient en déduction des tarifs des séjours organisés par le service jeunesse.

BIENS COMMUNAUX

Urbanisme – Vente de terrains au profit de l'Etat → Afin de permettre la réalisation prochaine des travaux routiers dans le secteur de Droux, la DREAL Bourgogne, Maître d'Ouvrage, doit acquérir des parcelles constituant la délimitation au plus juste des besoins de compensation résiduels. La Commune de SAINT-MARCEL est propriétaire des parcelles X n°44, X n°64 et X n°98, sises aux lieux dits « A La Marga » et « A la Chènerie » et concernées par le périmètre de la zone de compensation n°18. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes de cession pour une superficie de 10 4697 m² et un montant de 4 400.00 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Fixation de la valeur du bon de vêtement → Le Conseil Municipal, a décidé de le fixer à 120.00 € au titre de l'année 2016.

Accueil stagiaire - Gratification → Le Conseil Municipal, a décidé d'octroyer une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur qui seront accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage qui se déroule sur une période de deux mois consécutifs ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.